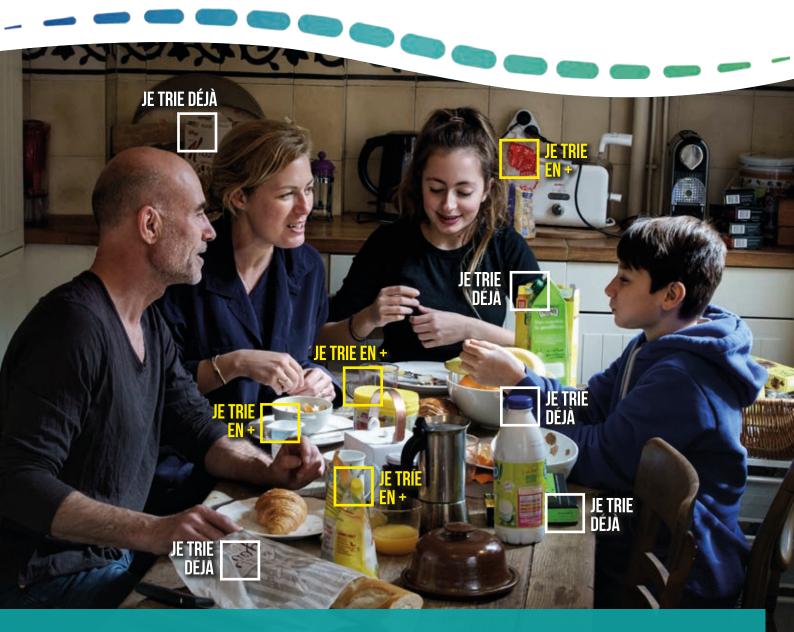
Le Mag' de **SUMÈNE-ARTENSE**





GESTION DES DÉCHETS : NOUVEAU, TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT ! - p.4

Et aussi...

- L'Université foraine de Sumène Artense : un laboratoire d'expérimentation unique en France p.3
- AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : mise en valeur de la retenue du Tact p.12
- TOURISME : pilier de l'économie du territoire p.17
- CULTURE : École de Musique du Haut Cantal p.19

JANVIER 2023



MARC MAISONNEUVE

Président de Sumène Artense communauté

Sumène Artense communauté a lancé une mission afin d'étudier l'opportunité du transfert de la compétence « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » des communes vers la communauté.

À l'issue de cette étude, la Communauté de communes a engagé une chargée de mission afin de mener à bien le projet de création de l'accueil de loisirs intercommunal.

La Communauté de communes ainsi que les élus communautaires s'interrogeaient sur le mode de gestion à privilégier. Lors du conseil communautaire du jeudi 14 avril 2022, les élus de Sumène Artense communauté se sont positionnés en faveur d'une gestion directe pour le futur accueil de loisirs.

Le mercredi 6 juillet 2022, une commission enfance jeunesse s'est déroulée afin de présenter l'avancée du projet. Deux scénarios ont été présentés : le premier concernait un accueil de loisirs en multisites et le second concernait un accueil de loisirs en site unique. La commission s'est positionnée sur le choix du deuxième scénario: l'accueil de loisirs intercommunal en site unique avec développement de services sur les autres communes (transport, lieu de garderie...).

Le bureau du 20 octobre 2022 et les élus de la commission élargie aux membres du bureau réunie le 16 novembre 2022 ont validé le projet.

Le 29 novembre dernier, le Conseil a décidé à l'unanimité que la Communauté de communes exercerait de fait cette nouvelle compétence à compter du 1er janvier 2024. Ce même jour, le Conseil a décidé aussi d'acquérir un bâtiment situé à Ydes, rue Blaise Pascal, afin de créer un pôle enfance jeunesse afin de développer des services permettant d'améliorer son attractivité et la qualité de vie pour les familles de ce territoire.

L'aménagement d'un pôle enfance jeunesse à destination des 0 – 25 ans permettra de faire cohabiter une grande diversité de services d'accueil du public. Il inclura des locaux pour l'ALSH, le Relais Petite Enfance et un pôle adolescents / point information jeunesse.

Ces décisions se sont appuyées sur les 180 réponses d'un questionnaire distribué auprès des parents d'enfants scolarisés sur le territoire.

Ces décisions feront date pour l'aménagement du territoire.

Il en est de même avec l'aménagement d'un bâtiment pour la toute nouvelle école de musique du Haut Cantal à Saignes. Ce bâtiment a été cédé par la commune de Saignes, que nous remercions, à l'euro symbolique permettant ainsi dans un proche avenir l'accueil dans les meilleures conditions possibles des élèves musiciens.

La mise en valeur de la retenue du Tact, la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, l'Université foraine, l'extension des consignes de tri, une nouvelle identité visuelle... sont autant d'autres sujets abordés preuve de l'activité intense au sein de notre territoire.

Je profite de ce magazine pour vous présenter mes vœux pour cette nouvelle année qui s'ouvre en espérant qu'elle sera la plus douce possible pour chacun d'entre vous.

Journal de Sumène Artense communauté - Janvier 2023

Établissement Public de Coopération Intercommunale • Président : Marc MAISONNEUVE

Siège social : 23 bis Place de l'Église 15270 Champs-sur-Tarentaine-Marchal • Adresse postale : 21, rue du Calalet 15240 SAIGNES • Directeur de la publication : Marc MAISONNEUVE • Responsable de la rédaction : Paul LEVERBE Rédaction : DGS, Services Culture, Communication, Jeunesse, Tourisme-Environnement, Relais Petite Enfance, de Sumène Artense communauté, Politiques contractuelles, • Impression : Graphic Artense – 419 470 141 00070 / NAF: 7311Z - 396, Avenue Gambetta 19110 Bort-les-Orgues • Date de parution: janvier 2023 • Dépôt légal: janvier 2023 / ISSN: 2650-0647 • Crédits photos: Eric Gourdon, Citeo/Jonas Bendiksen/Magnum Photos, Laurence Barruel, Hervé Vidal, Mayeul Schlagenhauf, Adobe Stock.

Tirage: 4450 exemplaires – Imprimé sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique.

contact@sumene-artense.com / 04 71 40 62 66



Pour vous tenir informés

www.sumene-artense.com





SOMMAIRE

| ACTU'ALITÉS p.3

 Nouvelle année, nouvelle identité visuelle pour Sumène Artense!

| VIVRE ET HABITER p.4-11

- Gestion des déchets : tous vos emballages se trient !
- Développement : l'Université foraine de Sumène Artense : un laboratoire d'expérimentation unique en France
- Jeunesse : un pôle enfance jeunesse sur le territoire de Sumène Artense
- Jeunesse : Relais Petite Enfance de Sumène Artense
- Jeunesse : animations ados
- Jeunesse : Cantal Tour Sport
- Jeunesse: tous en piste
- Social : Espace France services de Sumène Artense, de nouveaux partenariats et permanences
- Habitat : prolongation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT p.12-15

- Mise en valeur de la retenue du Tact
- Assainissement individuel : nouveau règlement et contrôles périodiques
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI)

| ÉCONOMIE p.16-17

- Soirée des entrepreneurs 2022
- 2019-2022 : retour sur 3 ans de soutien des entreprises
- Le tourisme : pilier de l'économie du territoire

| DÉCOUVRIR ET SE DIVERTIR p.18-19

- TOURISME : la plage de Lastioulles obtient le label Tourisme & handicap
- Culture : exposition et résidence de l'artiste Philippe UG
- Culture : École de Musique du Haut Cantal

NOUVELLE ANNÉE, NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR SUMÈNE ARTENSE!

Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de communes se dote d'une nouvelle identité visuelle et prend le nom de Sumène Artense communauté. Le comité de pilotage constitué d'élus et d'agents, qui a travaillé sur cette question aux côtés de l'agence de communication Stratis, a souhaité par cette proposition affirmer notre identité et moderniser notre image.



Le logo, d'un style épuré, moderne et simple, est appelé à apparaître sur de plus en plus de supports et va devenir pour vous de plus en plus familier. On y retrouve les couleurs historiques, le bleu et le vert, à l'image de notre territoire de nature et territoire de lacs et de rivières, ainsi qu'un élément graphique trait d'union, symbole du lien entre les 16 communes.

Le choix a été fait d'avoir deux déclinaisons du logotype : une version horizontale, notamment pour les supports institutionnels et administratifs et une version verticale pour l'adaptation sur tous les supports tout en gardant une bonne lisibilité.

Un déploiement progressif

Au fil des prochaines semaines et des prochains mois, le logo s'affichera progressivement sur les panneaux, véhicules, supports imprimés, site internet, papeterie, etc.

Le comité de pilotage travaille également à un nouveau site internet pour Sumène Artense dont la mise en ligne est prévue pour le printemps 2023 : plus adapté à l'utilisation sur smartphone, il sera aussi plus facile de trouver les informations et de nouvelles fonctionnalités seront proposées.

Élément important de communication, le journal intercommunal s'offrira également une nouvelle jeunesse. Les habitants découvriront une nouvelle maquette dès le prochain numéro du Mag de Sumène Artense.

Depuis le 1^{er} janvier 2023

Tous vos emballages se trient!

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SYTTOM 19 met en place l'extension des consignes de tri sur tout le territoire. Tous les emballages en plastique, sans exception, auront leur place dans les colonnes de tri jaune.

Tous les emballages plastiques peuvent être triés :

Jusqu'à présent, le tri concernait uniquement les bouteilles et flacons en plastique. Les autres emballages en plastique devaient être déposés avec les ordures ménagères. Aujourd'hui, avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages en plastique sans exception auront leur place dans les colonnes de tri jaune. Un courrier aux habitants a été envoyé en décembre à l'ensemble des foyers pour les informer que tous les emballages se trient et leur donner un mémo tri qui précise les consignes de tri.

Cette démarche permet de répondre aux objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets posés par le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) et la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte).





Pour bien trier

- → C'est un emballage? Vous pouvez le déposer dans une colonne de tri!
- → Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- → Déposez vos emballages en vrac dans la colonne, séparés les uns des autres (ne pas les empiler et ne pas le mettre dans des sacs).
- → Séparer les différentes matières qui composent l'emballage (séparer par exemple la boîte, le couvercle et l'opercule d'un même emballage)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, plus de doute, tous les emballages se trient!

Téléchargez l'application pour retrouver toutes les règles de tri de votre commune :







Ou rendez-vous sur: www.triercestdonner.fr

Du nouveau dans la colonne de tri jaune!





Tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles. **Nouveau :** plastique souple type sachets et films d'emballage, pots de yaourts, barquettes, boîtes, tubes de dentifrice, pots de crème cosmétique, barquettes, bouchons, opercules, etc.

Je fais la différence entre un emballage et un objet : les objets en plastique ne sont pas des emballages (jouet, cintre, ballon, rasoir, arrosoir, tuyau, outil, etc.). Ils doivent toujours être jetés dans le bac ordures ménagères ou en déchetterie selon leur nature.

*** ×

Tous les emballages en papier et carton



En papier et carton :

briques (lait, jus de fruits, etc.), suremballage carton (conditionnement pots de yaourts par exemple), cartons pizzas, boîtes gâteaux, etc.



Sauf carton brun : à porter en déchetterie





En métal : boîtes de conserves, canettes, bouteilles, aérosols, sachets et même les plus petits du genre capsules de café, papier alu (utilisé en cuisine ou protégeant le chocolat par exemple), bouchons, couvercles, opercules, etc.

Je continue de trier le verre et le papier

Tous les emballages en







Pots, bocaux, bouteilles, flacons en verre



Sans les bouchons et couvercles. La vaisselle en verre (cassée ou non) et les pots en terre sont à jeter dans la poubelle ordinaire.



Je fais la différence entre un emballage et un objet : la vaisselle en porcelaine, faïence, plats en pyrex, vitres, néons, ampoules, pots de fleurs, etc. ne sont pas des emballages : ils doivent toujours être jetés dans le bac ordures ménagères ou en déchetterie selon leur nature.

Tous les papier's







Journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, courriers enveloppes, cahiers, blocs-notes, tous les autres papiers.



Retirer les films plastiques, mais inutile d'enlever les agrafes, spirales, trombones, etc. (ils seront retirés lors du recyclage).



Ne pas déposer les papiers au contact d'aliments, mouchoirs, masques, couches, tirages photos, films plastiques : je les dépose dans la poubelle ordinaire.

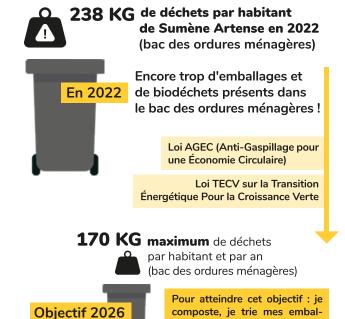
Depuis le 1er janvier 2023 Tous vos *emballages* se trient!

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus et mieux !

Faciliter le geste de tri, c'est aussi une occasion de remobiliser et de favoriser les gestes de tri pour espérer faire encore mieux et que plus aucun emballage ne se retrouve dans la poubelle des ordures ménagères.

L'extension des consignes de tri vise ainsi une réduction de nos erreurs de tri, ce qui représente un coût non négligeable pour la collectivité et de fait pour les usagers via l'augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Trier de plus en plus d'emballages plastiques permettra aussi dans le futur de développer des solutions de recyclage pour des plastiques qui nécessitent encore des phases de recherche et, à terme avoir des débouchés pour tous les plastiques recyclés. Pour recycler plus aujourd'hui et demain, il est nécessaire de trier plus d'emballages.



lages, je consomme des pro-

duits qui ne sont pas suremballés et je privilégie le vrac.



ÉRIC MOULIER
Vice-président de Sumène Artense communauté en charge de l'environnement et Délégué au SYTTOM19

« Depuis des années, Sumène Artense communauté s'est engagée pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si ces efforts ont offert des résultats encourageants, il était crucial d'aller

-40%

encore plus loin et de s'aligner sur les objectifs nationaux en vigueur.

C'est pourquoi, avec le SYTTOM 19, il a été décidé de simplifier les consignes de tri pour trier plus et augmenter les performances de recyclage sur le territoire.

Nous savons que le tri des emballages est un enjeu aussi bien environnemental que financier. Trier plus peut donc compenser en partie le coût du traitement des ordures ménagères tout en adoptant un geste plus écologique.

7 ZONES
DE COLLECTE
EN PLUS
sur le territoire
soit 21
colonnes de tri
supplémentaires



Sumène Artense communauté va ainsi gérer la collecte de ces nouveaux emballages plastiques ainsi qu'un volume attendu plus important généré grâce à une simplification du geste de tri. Cette amélioration de la collecte de proximité intervient dans le cadre d'un appel à candidature de l'éco-organisme CITEO qui soutient ce schéma de collecte et pour lequel Sumène Artense communauté a été retenue. Le maillage territorial des colonnes de tri sera ainsi renforcé.

Ensemble, créons une planète plus verte, faisons face aux dangers de la pollution : la Terre n'est pas un héritage de nos parents, c'est un prêt à nos enfants. »

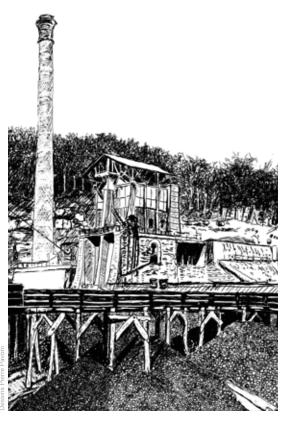
L'UNIVERSITÉ FORAINE DE SUMÈNE ARTENSE : UN LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION UNIQUE EN FRANCE

L'Université foraine en Sumène Artense consiste en une expérimentation très particulière : elle correspond ici à la volonté des chercheurs et des étudiants de sortir des murs de l'université et de travailler en partenariat avec Sumène Artense communauté, ses habitants et ses entreprises...

La démarche initiée en juillet 2022 lors de 3 journées spécifiques est une réussite. Les partenariats entre le territoire et l'IUT Clermont Auvergne se sont renforcés et un ouvrage collaboratif, rédigé à plusieurs mains entre les chercheurs et les participants des Universités foraines, a vu le jour. Durant les 3 prochaines années, Sumène Artense communauté va donc devenir une sorte de laboratoire d'expérimentation territorial dans lequel les chercheurs, étudiants, élus et habitants du territoire vont mettre en commun leurs compétences pour faire émerger des actions concrètes et de nouvelles orientations pour le territoire.







À titre d'exemple, les étudiants du BUT Gestion des Entreprises et Administrations se sont déplacés sur le territoire le 27 octobre dernier dans le cadre d'un jeu d'entreprises dont le thème portait sur la création d'une entreprise, d'une activité ou d'un service autour du tourisme. Ces derniers ont fait preuve d'imagination et de créativité pour proposer des projets adaptés au territoire : luge d'été, hébergements insolites sur pilotis, rosalies électriques sur la piste verte, etc.



La restitution de ce jeu d'entreprises intitulé « 24 heures pour entreprendre » se fera le 16 mars 2023 en Sumène Artense. Plusieurs sujets seront traités comme le tourisme et l'eau. Les étudiants devront présenter devant un jury composé d'enseignants, d'élus et d'acteurs du territoire leurs projets.

L'IUT Clermont Auvergne était également présente lors de la soirée des entrepreneurs organisée le 3 novembre 2022. La soirée a été fructueuse puisque de nombreux contacts ont été pris avec des entreprises du territoire qui devraient prochainement accueillir des stagiaires.

Les élus de Sumène Artense communauté et des entreprises du territoire se sont à leur tour déplacés sur le site de l'IUT Clermont Auvergne le 14 décembre pour découvrir les formations et rencontrer les étudiants.

À retenir pour le mois de janvier 2023 : Sumène Artense communauté accueillera une délégation de chercheurs de l'université du Québec, territoire présentant de nombreuses similitudes au nôtre.

UN PÔLE ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE SUMÈNE ARTENSE

Lors du Conseil communautaire du 29 novembre dernier, dans le cadre de la compétence 'Action sociale', les élus ont par leur vote souhaité compléter cet intérêt communautaire par la « Gestion directe et animation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), extrascolaire hors mercredis à partir du 1^{er} janvier 2024 ».

Sumène Artense communauté souhaite répondre aux besoins identifiés lors des études et questionnaires réalisés auprès de la population et étoffer son offre à destination de la petite enfance et de la jeunesse. Sumène Artense envisage un service supplémentaire et de qualité, sur l'intégralité du territoire, à travers un site unique dédié à l'enfance et à la jeunesse, véritable marqueur du territoire et identifié auprès du public.

Les élus ont dans ce sens voté l'acquisition d'un bâtiment à Ydes, ancien bâtiment de la « Compagnie des filles de la charité », situé rue Blaise Pascale et profitant de la proximité directe de la Piste Verte pour un coût de 110 000 € (coût approximatif des travaux de 1 630 000 € sur lesquels Sumène Artense espère obtenir jusqu'à 70% de subventions). Ce bâtiment accueillera le futur ALSH, site unique qui pourra profiter à l'ensemble des habitants grâce à un service de transport. Il inclura aussi le Relais Petite Enfance et des équipements pour la jeunesse comme un pôle ados.

Une personne à Sumène Artense communauté est actuellement chargée de mission pour la mise en place de cet accueil de loisirs dans les meilleures conditions et pour répondre au mieux aux besoins des familles.

À noter que le conseil a également permis la reconduction du la Convention Territoriale Globale (CTG) qui a pour objectif d'adapter le projet social aux besoins des publics. Cette démarche, dont les acteurs sont Sumène Artense communauté, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole a pour objectif d'adapter le projet social aux besoins des publics du territoire et en tenant compte des partenaires présents et schémas existants.



Lors d'une journée d'échange qui a eu lieu à Saignes le 16 novembre, élus, agents et partenaires ont échangé sur le diagnostic du territoire avant de travailler sur les actions futures. Développement des actions du Relais Petite Enfance, mise en place d'un centre de loisirs intercommunal, renforcement du service jeunesse, etc. autant de sujets et de feuilles de route qui serviront dans les années à venir pour que les choix politiques et actions à mener répondent au plus juste des besoins des habitants.

RELAIS PETITE ENFANCE DE SUMÈNE ARTENSE

Le Relais Petite Enfance, service de Sumène Artense communauté, porté par l'ADMR est un service à disposition des assistantes maternelles, des parents et des enfants. **Des ateliers d'éveil sont ouverts aux enfants** accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle (programme disponible sur le site sumene-artense.com).

Le Relais Petite Enfance a pour autre mission l'accompagnement à la parentalité. Aussi, de septembre à décembre 2022, une présentation des

réflexes archaïques durant des ateliers motricités ainsi qu'une soirée découverte sur ce thème à destination des parents et personnes travaillant avec des enfants a été encadrée par Camille Thirion (diplômée en intégration motrice primordiale).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter, Murielle Croset : 06 13 19 96 61

ou rpe.saignes@orange.fr



ANIMATIONS ADOS

Durant toute l'année, dans les temps extrascolaires (les mercredis après-midi et les vacances), le service jeunesse de Sumène Artense communauté propose des activités variées aux ados. Cette année, près d'une centaine de jeunes du territoire et des alentours ont pu profiter des sorties de loisirs, des activités sportives, des ateliers multimédias, des stages artistiques et culturels.

Les animations ados sont aussi la possibilité pour les jeunes de repousser leurs limites. Durant l'été 2022, les ados ont réalisé un stage découverte et perfectionnement dans les Pyrénées, à la frontière espagnole, accompagnés par un guide de haute montagne et leurs animateurs, ils ont pu admirer les paysages de Gavarnie, dormir dans des refuges et faire une ascension à plus de 3000 m d'altitude au Pic du Taillon.



Si vous souhaitez connaître le programme pour cette année: 06 08 04 55 77 - animation.ccsa@orange.fr Site internet: sumene-artense.com

CANTAL TOUR SPORT

Comme chaque année, le Cantal Tour Sport organisé par le Conseil départemental a fait étape à Lastioulles le 21 juillet dernier. Grâce à cet évènement, les jeunes de 6 à 18 ans ont pu découvrir une vingtaine d'activités de pleine nature variées. Sur l'eau avec de la voile, du kayak, de la pêche et sur terre avec du VTT, du golf, de l'escalade, du tir à l'arc et même dans les airs avec une tyrolienne installée exceptionnellement pour l'événement.



TOUS EN PISTE

Une journée multi-activités, ouverte à tous et gratuite, a été organisée le 11 juin dernier à destination des habitants s'est déroulée sur la Piste Verte : animation fitness, randonnée, initiation au vélo à assistance électrique, BMX, escalade, VTT, etc.



Les ados membres de la junior association Auver'Bike ont aussi animé une partie de cette journée avec la mise en place d'une descente chronométrée au Bike Park de Champagnac, et l'organisation d'un spectacle Air Bike où les jeunes ont pu s'élancer sur un tremplin pour atterrir sur un coussin gonflable géant.

Sumène Artense communauté et l'association Auver'Bike souhaitent relancer cet évènement en juin prochain.

ESPACE FRANCE SERVICES DE SUMÈNE ARTENSE : DE NOUVEAUX PARTENARIATS ET PERMANENCES

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, demandes liées au permis de conduire et à l'immatriculation, aide à la constitution de dossiers et à la compréhension de courrier, l'accompagnement au numérique... : les agents vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein de l'Espace France services situé à Ydes.

De nouveaux partenariats ont vu le jour

· Cantal Rénov Energie

Les conseillers Cantal Rénov Energie vous reçoivent lors de permanences, répondent à vos questions et vous apportent des conseils financiers, juridiques et techniques en lien avec vos RéNOV projets ou travaux de rénovation **ENERGIE** énergétique. Sur rendez-vous au : 04 71 46 49 00.

Équipe Mobile Repairs

L'Équipe Mobile Repairs, plateforme pilotée par l'ADSEA 15, accompagne les jeunes, dits « invisibles » (sans emploi, ni formation, ni étude), à partir de 16 ans afin de leur proposer un accompagnement individuel et inconditionnel. Sur rendez-vous, au sein de l'Espace



UDAF Aidants familiaux

France services.

Avec leur dispositif d'accompagnement des aidants familiaux, l'UDAF du Cantal proposera une permanence courant février 2023, afin de rencontrer les animatrices du réseau et de partager avec elles

d'une personne dépendante. Sur rendez-vous auprès des agents France services.

un quotidien tourné vers l'aide



Pour connaître les dates des permanences des partenaires ou pour toute question sur un besoin d'accompagnement:

Espace France services de Sumène Artense 4 rue du Docteur Basset - 15210 YDES 04 71 40 87 31 - msap@sumene-artense.com



Le renouvellement des Ateliers Numériques « Découverte de l'ordinateur » est planifié début 2023.

Ouverts à tous et gratuits, ils ont lieu à Ydes et sont dispensés par Christophe Ducouder en charge du Cybercentre (un partenariat ayant été conclu entre Sumène Artense communauté et la mairie d'Ydes pour l'organisation de ces ateliers).

Inscriptions auprès de l'Espace France services de Sumène Artense.

> **Horaires Espace France services** de Sumène Artense :

Les lundis, mardis et jeudis : 9h-12h et 14h-17h Les mercredis et les vendredis : 9h-12h

PROLONGATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Cette opération regroupe un ensemble d'actions visant à optimiser la réhabilitation et l'aménagement de logements anciens ou dégradés. C'est l'ANAH, l'Agence Nationale de l'Habitat, en partenariat avec l'État et Sumène Artense communauté, qui propose ce dispositif accordant des aides financières pour les propriétaires de logements à rénover.

Depuis le début de l'opération au 1^{er} juillet 2020 :

- \rightarrow 418 premiers contacts ont été pris dont 57 propriétaires bailleurs et 106 personnes ont été reçues en permanence au 31 août 2022.
- ightarrow 179 visites ont été réalisées chez des propriétaires occupants et 17 chez des propriétaires bailleurs.
- → 88 dossiers de propriétaires occupants ont été subventionnés pour un montant de travaux de 1.732.973 €, qui ont donné lieu à des subventions de l'Anah d'un montant de 893.080 € et 69.198 € de Sumène Artense communauté. 77% des objectifs ont été remplis.
- → 11 dossiers de propriétaires bailleurs ont été subventionnés pour un montant de travaux de 516.127 € pour des subventions de l'Anah de 176.015 € et 43.681 € de Sumène Artense communauté soit 122% des objectifs réalisés.

Le montant global des travaux générés sur le territoire représente plus de 2.249.373 € pour un montant global de subventions de 1.181.974 €, soit 52% des coûts des travaux.

Ces résultats très positifs et encourageants mettent en exergue une forte demande dans la thématique « Économies d'énergie », malgré une période qui a été bousculée par des changements et de nouveaux dispositifs (Fin d'Action Logement, MaPrimeRénov' avec le dispositif Certificats d'Économie d'Énergie, les critères d'éligibilités de l'Anah de plus en plus exigeants, ...).

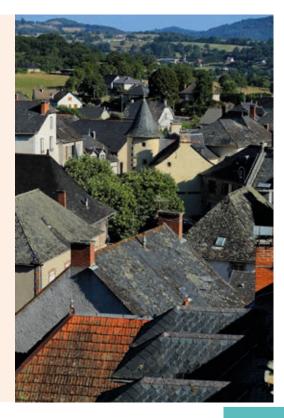
Les élus communautaires, au vue de ces résultats, ont décidé lors du conseil du 29 septembre dernier de prolonger de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2024, l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

Calendrier des permanences 2023

Pour vous accompagner dans vos demandes d'aides à la rénovation énergétique, l'adaptation au logement, l'habitat dégradé, etc.

Permanences Oc'téha 04 71 45 62 12 - 07 50 56 69 44 habitat15@octeha.fr - habitatcantal@octeha.fr

- 17 janvier : Champagnac (Mairie) 10h30- 12h
- 7 février : Ydes (Espace France services) 10h- 12h
- 21 février : Saignes (Mairie) 10h30- 12h
- 7 mars: Ydes (Espace France services) 10h- 12h
- 21 mars : Lanobre (Mairie) 10h30- 12h
- 4 avril : Ydes (Espace France services) 10h- 12h
- 18 avril : Vebret (Mairie) 10h30- 12h
- 2 mai : Ydes (Espace France services) 10h- 12h
- 16 mai : Champs-sur-Tarentaine-Marchal (Mairie) 10h- 12h
- 6 juin : Ydes (Espace France services) 10h- 12h
- 20 juin : Antignac (Mairie) 10h30- 12h
- 4 juillet : Ydes (Espace France services) 10h- 12h
- 18 juillet: Champagnac (Mairie) 10h30-12h



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

MISE EN VALEUR DE LA RETENUE DU TACT

Quelques 8 mois après leur démarrage, les travaux concernant la mise en valeur de la retenue du Tact (1^{re} tranche) se sont achevés. L'occasion de revenir sur un programme exemplaire, fruit d'un partenariat efficace avec les acteurs locaux.

L'aménagement des abords du Tact s'inscrit dans un projet global initié par l'entreprise EDF, concessionnaire du site, dans le cadre des aménagements hydroélectriques de la Haute Dordogne.

Le projet « Tact », dans sa globalité, répond à trois enjeux complémentaires :

- → Renforcer l'attractivité du territoire, en mettant en valeur ses patrimoines, c'est la dimension du projet porté par Sumène Artense communauté.
- → Améliorer la qualité de l'eau transitant vers les usines

hydroélectriques de la Haute Dordogne. Il s'agit ici du projet en cours de développement sous l'égide d'EDF. Ce projet doit aboutir à la réalisation d'un système de décantage et de phyto-épuration en amont de la retenue.

→ Participer à la lutte contre les effets du changement climatique. En collaboration avec les instances de la pêche, il s'agit ici de mettre en place une expérimentation visant à soutenir les étiages du ruisseau du Tact et favoriser ainsi le maintien de la vie aquatique.



Une mise en valeur respectueuse du site

La définition du programme d'aménagement et sa mise en œuvre ont été confiés à des « paysagistes concepteurs ». La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a également été associée pour une meilleure prise en compte de la dimension écologique.

Ainsi, les aménagements réalisés (aire d'accueil, observatoire de la faune, espaces de pique-nique, panneaux d'information) ont réussi à concilier trois thématiques :

→ La découverte sensible du site (ambiance lacustre, mise en valeur

des paysages, découverte des oiseaux);

- → La préservation des espaces naturels fragiles (zones de reproduction, milieux humides, ...);
- → Les usages historiques et la mémoire des lieux (agriculture, pêche, hydroélectricité).

Cet aménagement a été inauguré le 4 octobre dernier, en présence d'Amélie De Sousa, souspréfète de Mauriac, des différents acteurs et du grand public, lors d'une visite commentée.







ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : NOUVEAU RÈGLEMENT ET CONTRÔLES PÉRIODIQUES

La loi sur l'assainissement impose à tout propriétaire de raccorder son logement à un système d'assainissement. Le raccordement au tout-à-l'égout est obligatoire s'il est possible. À défaut, les propriétaires doivent investir dans l'installation d'un système d'assainissement non collectif, soumis à un règlement dont l'objectif est de préserver les écosystèmes aquatiques, éviter les pollutions, et protéger la ressource en eau.

Depuis 1992, le contrôle relève de la compétence des communes qui doivent créer le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service est un service public à caractère industriel et commercial qui est financé par des redevances perçues auprès des usagers. Un règlement de service est obligatoire.



Sur le territoire de Sumène Artense, les communes ont transféré depuis 1999 la compétence « assainissement non-collectif » à Sumène Artense communauté, qui assure le contrôle du SPANC en leur lieu et place.

Le 29 novembre 2022, le Conseil communautaire a adopté un nouveau règlement constituant le règlement de service du SPANC de Sumène Artense communauté, afin d'éclaircir certains points. L'objet de ce règlement est de déterminer les relations entre le SPANC de Sumène Artense et ses usagers, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation (installations nouvelles ou réhabilitées), leur contrôle et périodicité, leur fonctionnement, leur entretien, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif et les dispositions d'application de ce règlement.

Certaines modifications par rapport au dernier règlement ont été apportées. avec notamment l'application d'une pénalité financière dans le cas : → d'obstacle à la mission des agents du SPANC, correspondant à la redevance du contrôle concerné majorée de 200% (et non plus 100%) soit 160 € HT pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien :

→ d'une non-conformité engendrant une pollution grave au milieu aquatique (absence d'installation avec rejet direct dans un rejet d'eaux pluviales ou au milieu naturel) non corrigée dans les délais notifiés dans l'avis du SPANC, correspondant à la redevance du contrôle concerné majorée de 400% (et non plus 100%), soit 320€ HT pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien.

Contrôles périodiques en cours

Les premiers contrôles des installations datent de plus de 10 ans. La périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations étant de 8 ans, de nouveaux contrôles ont démarré sur les différentes communes du territoire depuis la fin d'année 2021. Ces derniers s'étaleront sur plusieurs années.

Si vous avez une installation d'assainissement non-collectif pour le traitement des eaux usées de votre habitation et que vous n'avez pas encore été recontrôlé, vous recevrez un courrier du SPANC accompagné du nouveau règlement, vous précisant la visite prochaine des agents pour vérifier la conformité et l'entretien des installations d'assainissement non collectif. Pour rappel, ce contrôle est obligatoire par la loi.



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Pour une eau de qualité, en quantité et pour tous.

La compétence GEMAPI a pour objectif la gestion des milieux aquatiques à l'échelle de tout ou partie d'un bassin versant afin d'avoir de l'eau en quantité et de qualité dans nos rivières, lacs, nappes et zones humides. Une gestion concertée de la ressource permettra d'assurer les besoins nécessaires aux acteurs directement liés à ces milieux.

Dans un contexte de changement climatique, notamment marqué par d'importants épisodes de sècheresse, la préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif, qualitatif et écologique est l'affaire de tous.

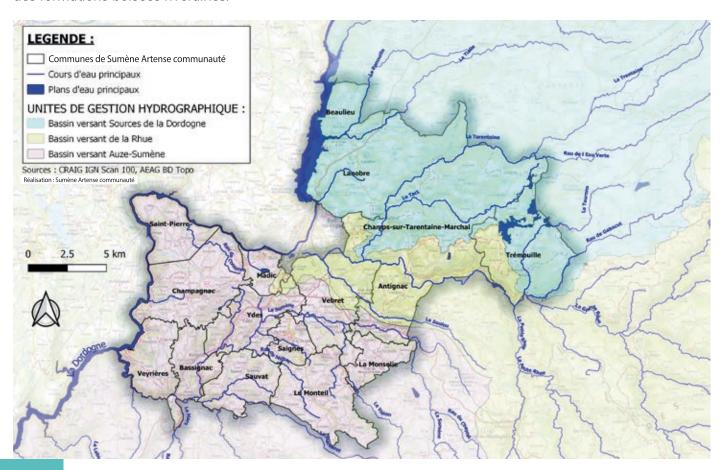
Quels objectifs?

Les milieux aquatiques (rivières, ruisseaux, zones humides et nappes d'accompagnement) sont la ressource en eau de notre territoire. Leur préservation passe par 4 grandes missions relevant de la GEMAPI:

- → L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- → L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- → La défense contre les inondations ;
- → La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Mise en œuvre

Les limites des bassins hydrographiques ne sont pas les délimitations administratives de notre territoire. Sumène Artense communauté est concernée par trois grands bassins versants: Dordogne amont, la Rhue et Auze-Sumène. L'articulation de la GEMAPI et son application se fait par l'élaboration de Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) ou de Contrats Territoriaux à l'échelle de bassins versants. Ces programmes, faisant suite à un diagnostic de terrain, présentent un programme d'actions et de travaux ayant pour objectif de préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques selon les enjeux définis au préalable.



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Sous quelle forme?

Sumène Artense communauté s'est associée avec d'autres intercommunalités sous forme d'Ententes à l'échelle de zones hydrographiques cohérentes :

L'Entente « Dordogne Amont »

Les missions GEMAPI sont intégrées et mutualisées dans le cadre du Contrat Territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » (CTSDSA) via une

Entente intercommunale portée par la Communauté de communes de Dômes Sancy Artense (CCDSA). Elle regroupe également Sumène Artense communauté et la Communauté de communes du Massif du Sancy. Le technicien de rivière, Nicolas Lafarge, suit notamment les travaux GEMA-PI engagés depuis 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du PPG du CTSDSA, prévu sur 5 ans (2019-2023), qui a donné lieu à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettant d'intervenir en domaine privé. Les travaux concernent essentiellement

des opérations d'entretien et de restauration de la ripisylve mais également d'aménagements agropastoraux sur le territoire de Sumène Artense.

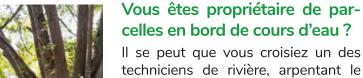
L'Entente « Rhue »

À l'échelle du bassin hydrographique Rhue, l'entente est portée par la Communauté de communes du Pays Gentiane et regroupe majoritairement les Communautés de communes de Hautes Terres, Massif du Sancy et Sumène Artense. Le technicien rivière, Mathieu Le Pavoux, est en phase de rédaction du futur PPG qui débouchera sur de futurs travaux.

Une structuration sous forme de syndicat de rivière sous le statut EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau) est en cours pour créer une unité de gestion à l'échelle de ces deux bassin-versant. Les discussions sont engagées pour définir la gouvernance, les moyens humains, matériels et financiers de cette future structure ainsi que la localisation du futur siège. Les techniciens de rivière actuels seront transférés dans cette nouvelle structure qui portera les charges de fonctionnement et d'animation de la GEMAPI. Les charges concernant les travaux resteront financées par chaque Communauté communes.

L'Entente « Auze-Sumène »

Cette Entente, portée par Sumène Artense communauté, associe les Communauté de communes Pays de Salers, Pays de Gentiane, et Pays de Mauriac. Le technicien de rivière, Julien Couturas, dont le poste est porté par Sumène Artense communauté, finalise actuellement le futur PPG pour le bassin hydrographique de l'Auze et de la Sumène, qui débouchera sur de futurs travaux.



Il se peut que vous croisiez un des techniciens de rivière, arpentant le cours d'eau mitoyen à vos parcelles. En effet, préalablement à l'élaboration des programmes, un diagnostic général des bassins versants est établi par les différents techniciens afin de déterminer les principaux enjeux liés à la gestion de la ressource sur le territoire. Ils suivent l'état des cours d'eau et définissent un plan d'action en lien direct avec ces enjeux à l'échelle du

bassin. Déterminé en concertation avec les élus, acteurs et usagers du territoire, ce plan d'action permettra la mise en place d'aménagements sur les rivières, ruisseaux et zones humides afin de préserver la ressource d'un point de vue quantitatif comme qualitatif.

En cas de questionnements concernant vos droits, devoirs ou possibilités d'actions en bord de cours d'eau, n'hésitez pas à contacter le technicien en charge de votre bassin respectif qui saura vous apporter des éléments.

Et le financement?

Les dépenses liées à cette compétence obligatoire (matériel, agents, diagnostic, études, travaux...) sont financées entre 50% et 80% par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil départemental du Cantal et selon les opérations également par la Fédération de pêche du Cantal. Le reste à charge est auto-financé par les Communautés de communes selon les clefs de répartition définis à l'échelle de chaque Entente.

Contact des techniciens rivière œuvrant sur le territoire de Sumène Artense :

Entente Dordogne Amont - Nicolas Lafarge tech.dordogne@domes-sancyartense.fr 04.73.65.87.63

Entente Rhue - Mathieu Le Pavoux gemapi@pays-gentiane.com 04.71.78.21.49

Entente Auze-Sumène - Julien Couturas jcouturas@sumene-artense.com 04.71.40.62.66

SOIRÉE DES ENTREPRENEURS 2022

Une soirée des entrepreneurs a eu lieu le 3 novembre 2022 au centre socioculturel de Saignes où plus de 60 participants se sont réunis, dont de nombreux intervenants : Amélie De Sousa (sous-préfète de Mauriac), la CCI, la CMA, le SPPEH, Énergie 15, Ressources Agro.

Les différentes chambres consulaires et des organismes liés à la rénovation et la transition énergétique ont appréhendé durant la soirée la thématique "Énergie et Synergies". L'occasion de mettre en lumière les problématiques liées au contexte actuel et de faire le point sur les différentes aides dont peuvent bénéficier les entreprises et les actions qui peuvent être menées pour agir sur les prix et réduire les consommations. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a également été abordée : l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales dessinent des entreprises qui vont dans le sens d'un développement durable et responsable.

Des membres de la direction de l'IUT Clermont Auvergne étaient présents pour échanger avec les entreprises dans le cadre de l'Université foraine et faciliter le recrutement de stagiaires et alternants.

La soirée s'est conclue par un moment convivial riche d'échanges et de prises de contact.



2019-2022: RETOUR SUR 3 ANS DE SOUTIEN DES ENTREPRISES

Sumène Artense communauté accorde des aides aux entreprises dans le cadre de sa compétence développement économique. Le régime d'aides mis en place rencontre un franc succès auprès des entreprises. Le dispositif commence en effet à être connu des acteurs économiques et la mise en place du guide du commerçant, distribué dans les commerces du territoire, a aussi favorisé les demandes d'aides.

Le bilan en quelques chiffres depuis 2019 :





3 000 €

de subvention

LE TOURISME : PILIER DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Vers un plan d'action partagé

Depuis plusieurs mois, Sumène Artense communauté pilote une étude qui vise à construire une stratégie touristique centrée autour des Lacs de l'Artense (cf. Mag de janvier 2022).

Dans le cadre de cette action qui doit permettre d'orienter la future politique touristique intercommunale, l'ensemble des acteurs de la filière touristique était invité à participer à des ateliers de travail.



Le 4 octobre dernier, au sein du Village Vacances de Vendes, plus de 40 personnes de différents horizons ont répondu présents, (hébergeurs, prestataires d'activités, représentants des collectivités, associations, techniciens, office du tourisme, chambres consulaires, représentants du département, ...). Une participation conséquente qui a permis des échanges nourris et constructifs.

En complément des éléments de diagnostic et de l'analyse des atouts et des faiblesses du territoire, deux thématiques majeures ont été discutées :

→ Le positionnement touristique et les clientèles cibles :

Quelle image actuelle du territoire et quelle clientèle accueillie?

Les spécificités de la destination Sumène Artense : qu'est-ce que le territoire propose à la clientèle et quels messages sont à véhiculer ?

Quelles clientèles prioritaires et pour quels types d'activités?

→ Quelles offres développer ou conforter?

Types d'offres (activités, hébergement, etc.), localisation.

Quels investisseurs et quelles gestions pressenties afin de faire émerger des solutions pérennes?

À l'issue de cette journée, un certain consensus s'est dégagé autour de thématiques fortes : un positionnement à renforcer sur les activités de pleine nature, une nécessaire montée en gamme des hébergements touristiques, une offre de restauration à qualifier, etc.

De nombreuses pistes d'actions ont également été évoquées : création d'une maison de la nature, création d'hébergements insolites, réhabilitation des villages vacances, restructuration de la base nautique de Lastioulles, création d'une image destination, accueil des camping-car, etc.)

L'objectif reste de formaliser, début 2023, des orientations de développement claires et partagées et d'y associer un programme d'actions adapté.



TOURISME : LA PLAGE DE LASTIOULLES OBTIENT LE LABEL TOURISME & HANDICAP

La candidature au label Tourisme et Handicap porté par Sumène Artense communauté pour la plage de Lastioulles a été retenue.

En réponse à l'évaluation réalisée cet été, la commission régionale s'est prononcée favorablement à l'utilisation de la marque pour les handicaps visuel, auditif, mental et moteur. Une décision qui valide les actions engagées par la collectivité depuis plusieurs années (cheminement PMR, sanitaire adapté, balisage directionnel amélioré) et un gage de garantie pour cette clientèle qui se trouve encore trop souvent confrontée à des problématiques d'accès. Pour la saison prochaine, quelques actions complémentaires seront réalisées avec notamment : changement du bâtiment faisant office de poste de secours, mise en place de pictogramme, information spécifique sur les sites internet.



CULTURE: EXPOSITION ET RÉSIDENCE DE L'ARTISTE PHILIPPE UG



Philippe UG, artiste aux multiples casquettes, dont celle d'ingénieur papier est resté en résidence sur le territoire de Sumène Artense 12 semaines réparties d'avril à octobre 2022.

Il nous a dévoilé son travail de création lors de l'inauguration de l'exposition le mardi 20 septembre au pôle location à Ydes, entouré de la sous-préfète Amélie De Sousa,



d'élus, enseignants, bibliothécaires, parents et enfants.

Ses nombreux ateliers de création pop-up (livre animé) dans les écoles et collège du territoire, à l'EPHAD de Lanobre, au CADA de Champagnac, à la médiathèque d'Ydes ou même encore durant le Festival C'mouvoir ont passionné petits et grands enfants!

Son travail intitulé « La tectonique des pages » est à découvrir le long de la Piste des Arts jusqu'à septembre 2023, exposition qui sera accompagnée d'un livret de découverte en cours de création.

Cette résidence est inscrite dans le cadre de la convention d'éducation artistique et culturelle et bénéficie des financements de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CULTURE: ÉCOLE DE MUSIQUE DU HAUT CANTAL

L'École de Musique du Haut Cantal est une structure associative qui propose des cours individuels et collectifs de musique, principalement sur l'arrondissement de Mauriac. Afin de proposer une solution de proximité, l'école de musique dispose de trois antennes qui sont situées à Mauriac, Riom-ès-Montagnes et à Saignes. Une quatrième antenne sera prochainement mise en place sur le secteur du Pays de Salers.

L'association est actuellement constituée d'un conseil d'administration comportant à parité un collège d'élus et un collège d'adhérents (parents d'élèves et élèves adultes). Le bureau est actuellement présidé par Stéphane Briant, vice-président en charge de la culture et du patrimoine de Sumène Artense. Il est assisté par Andrée Brousse, secrétaire, élue communautaire du Pays de Mauriac et Patrice Faliès, trésorier, élu communautaire du Pays de Salers.

L'école compte 213 élèves dont les trois quarts sont des jeunes de moins de 18 ans, en provenance essentiellement de l'arrondissement de Mauriac mais également du département proche de la Corrèze. L'école est placée sous la responsabilité d'un directeur et compte 16 professeurs et animateurs. Près de 60 élèves du territoire Sumène Artense suivent les enseignements de l'école de musique.

Les instruments enseignés sont actuellement le piano, la guitare (classique, électrique, basse), la flûte traversière, le violon, le violoncelle, la contrebasse, la batterie, la clarinette, le saxophone, le trombone, l'accordéon, la trompette, la Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Il est également proposé des cours de chant.

L'école assure des cours d'éveil musical pour les plus jeunes (le plus jeune est âgé d'un an), d'initiation mais également des cursus complets avec pratique instrumentale, formation musicale (solfège) et pratique collective. Ces cursus permettent l'apprentissage d'un instrument ou du chant ainsi que le perfectionnement. Des évaluations sont proposées en fin d'année.

Plusieurs ateliers permettent une pratique collective: atelier vocal, atelier batucada, atelier musiques actuelles, atelier jazz, orchestre, chorale d'enfants. Des interventions en milieu scolaire sont assurées par l'École de Musique du Haut Cantal, dans les établissements scolaires du territoire. Les neuf écoles du territoire de Sumène Artense bénéficient de ces interventions.

L'École de Musique du Haut Cantal participe aux projets départementaux mais également locaux. Elle travaille à des projets communs avec d'autres structures d'enseignement artistique du territoire, comme les écoles de danse, fanfare, harmonies... L'école est associée à différents festivals comme le Festival Hibernarock ou le festival C'Mouvoir à Champs-sur-Tarentaine-Marchal.



Sur Saignes, la commune a fait don d'un bâtiment (situé au 4, rue du Château) moyennant un euro symbolique, à Sumène Artense communauté qui prend en charge la rénovation thermique et phonique de l'édifice afin d'y accueillir des cours de piano, de violon, de saxophone, de trombone, de guitare, de clarinette de chant et d'éveil musical. S'ajoutent également deux ateliers : orchestre débutant et vocal. Les cours et ateliers s'y déroulent tout au long de la semaine.

En outre, Sumène Artense communauté a fait l'acquisition d'un parc d'instruments d'une valeur de 40 000 € financé à 80% par le fonds européen Leader, mis à disposition de l'association.







CITEO



mémotri

Atrier

Nouveau, tous vos emballages se trient!

Pour bien trier

- > Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Tous les emballages en plastique

Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...





Tous les emballages en papier et carton

Briques alimentaires, cartonettes, boîtes, sacs en papier...













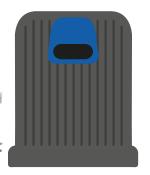
Tous les emballages en

Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



Tous les papiers

Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



A trier

Tout le Verre

le bac jaune.

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans





gris. marron ou vert

En sac fermé: ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...

A la déchetterie

Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants,

grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Informations complémentaires

svttom19.fr syttom19@syttom19.fr 05 55 22 61 30

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Guide du tri

